

Les Halles-Saint Eustache

tarifs au 01/01/2023

HORAIRES

			
15 mn	1,15 €	0,40 €	0,60 €
1h	4,50 €	1,55 €	2,25 €
3h	13,50 €	4,65 €	6,75 €
heure supp.	4,50 €	1,55 €	2,25 €
24h	40,50 €	13,95 €	20,25 €
Ticket Perdu	40,50 €	13,95 €	20,25 €
Au-delà (heure sup.)	1,10 €	0,60 €	0,70 €

FORFAITS

			
A retirer à l'accueil à votre arrivée			
Forfait Nuit (20h à 5h) ⁽²⁾ ⁽³⁾	20,30 €	7,10 €	10,20 €
3 jours ⁽²⁾ ⁽³⁾	82,00 €	29,00 €	42,00 €
5 jours ⁽²⁾ ⁽³⁾	112,00 €	40,00 €	57,00 €
1 semaine ⁽²⁾ ⁽³⁾	142,00 €	50,00 €	72,00 €
2 semaines ⁽²⁾ ⁽³⁾	198,00 €	70,00 €	100,00 €
1 mois ⁽²⁾ ⁽³⁾	308,00 €	107,00 €	158,00 €

ABONNEMENTS

PLACE LIBRE			GPL ¹	   ⁽⁶⁾
Mensuel	275,00 €	96,30 €	192,50 €	137,50 €
Trimestriel	762,00 €	266,70 €	533,40 €	381,00 €
Annuel	2750,00 €	963,00 €	1925,00 €	1375,00 €
Annuel ⁽⁴⁾ prélevé mensuellement	252,00 €	88,00 €	176,00 €	126,00 €

RÉSIDENTS PETITS ROULEURS⁽⁵⁾

	 Min.	 Max.	 Min.	 Max.
Mensuel	165,00 €	220,00 €	57,70 €	77,00 €
Trimestriel	457,20 €	609,60 €	160,00 €	213,30 €
Annuel	1650,00 €	2200,00 €	577,00 €	770,00 €
Annuel ⁽⁴⁾ prélevé mensuellement	151,30 €	201,70 €	52,90 €	70,60 €

PLACE RÉSERVÉE

	
Mensuel	343,70 €
Trimestriel	953,00 €
Annuel	3437,00 €
Annuel ⁽⁴⁾ prélevé mensuellement	315,00 €

VÉLO

Mensuel	18,00 €
Trimestriel	33,00 €
Annuel	66,00 €

Tarifs TTC au 01/01/2023 sous réserve de disponibilité. Toute période commencée est due intégralement. * Tarifs applicables sur présentation au local d'accueil du parking de la carte mobilité inclusion (CMI) mention «stationnement», ou carte européenne de stationnement pour personnes handicapées et de votre ticket de stationnement. ⁽¹⁾ Tout usager stationnant un véhicule en contravention avec le règlement intérieur (stationnement sur un emplacement non autorisé, sur l'emplacement d'un tiers, sur deux emplacements etc...) ou ne pouvant justifier de son titre de stationnement (ticket perdu, badge) est redevable d'une indemnité forfaitaire d'occupation sans droit, au tarif indiqué, pour toute période indivisible de 24h à compter de la constatation des faits. ⁽²⁾ Tarifs appliqués uniquement dans le cadre de ces horaires ⁽³⁾ Tout dépassement de forfait sera facturé sur la base des premières tranches de la grille tarifaire en vigueur. ⁽⁴⁾ Prix par mois, prélèvement automatique obligatoire.

⁽⁵⁾ Réduction en fonction du nombre de sorties du véhicule.

⁽⁶⁾ Hors recharge électrique.

Toutes nos coordonnées, parkings et tarifs sur www.saemes.fr